

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/01/2014

Réception par le Prefet : 27/01/2014

Publication : 31/01/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-1-6-1

Séance du vendredi 24 janvier 2014

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

□

□

### SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

□

### ANNÉE 2013

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le rapport relatif à la politique de développement durable pour l'année 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**  
**SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**ANNÉE 2013**

**SOMMAIRE**

<b>A. RAPPEL DE NOTIONS CLEFS ET PRESENTATION DES GERPLAN</b> .....	2
<b>A.1. La définition du développement durable</b> .....	2
<b>A.2. La démarche GERPLAN : un outil intercommunal au service d'un développement durable</b> .....	2
• <u>Le principe de participation</u> .....	2
• <u>Le principe de solidarité</u> .....	3
• <u>Le principe de responsabilité</u> .....	3
• <u>Le principe de précaution</u> .....	3
<b>A.2.1. L'historique</b> .....	3
<b>A.2.2. L'élaboration</b> .....	4
<b>A.2.3. Les objectifs</b> .....	4
<b>A.2.4. Le bilan à fin 2013</b> .....	5
<b>A.2.5. Les perspectives</b> .....	6
<b>B. POLITIQUES SPECIFIQUES</b> .....	7
<b>B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Énergie</b> ... 7	
<b>B.1.1. Une convergence de la politique sectorielle du Conseil Général et du Grenelle de l'Environnement</b> .....	7
<b>B.1.2. La mise en application du Plan départemental de maîtrise de l'énergie en Interne</b> .....	8
• <u>Les actions du Conseil Général pour réduire sa consommation d'énergie</u> .....	8
• <u>Les études pilotées par le Département</u> .....	13
<b>B.1.3. La mise en oeuvre du Plan départemental de maîtrise de l'énergie tourné vers nos partenaires</b> .....	15
• <u>Le soutien à des opérations pilotes</u> .....	15
• <u>La sensibilisation</u> .....	15
• <u>Les aspects sociaux</u> .....	15
<b>B.1.4. La lutte contre le changement climatique</b> .....	16
• <u>Les transports départementaux</u> .....	16
• <u>Les aménagements cyclables</u> .....	16
• <u>Les aires de stationnement, inter modalité et covoiturage</u> .....	17

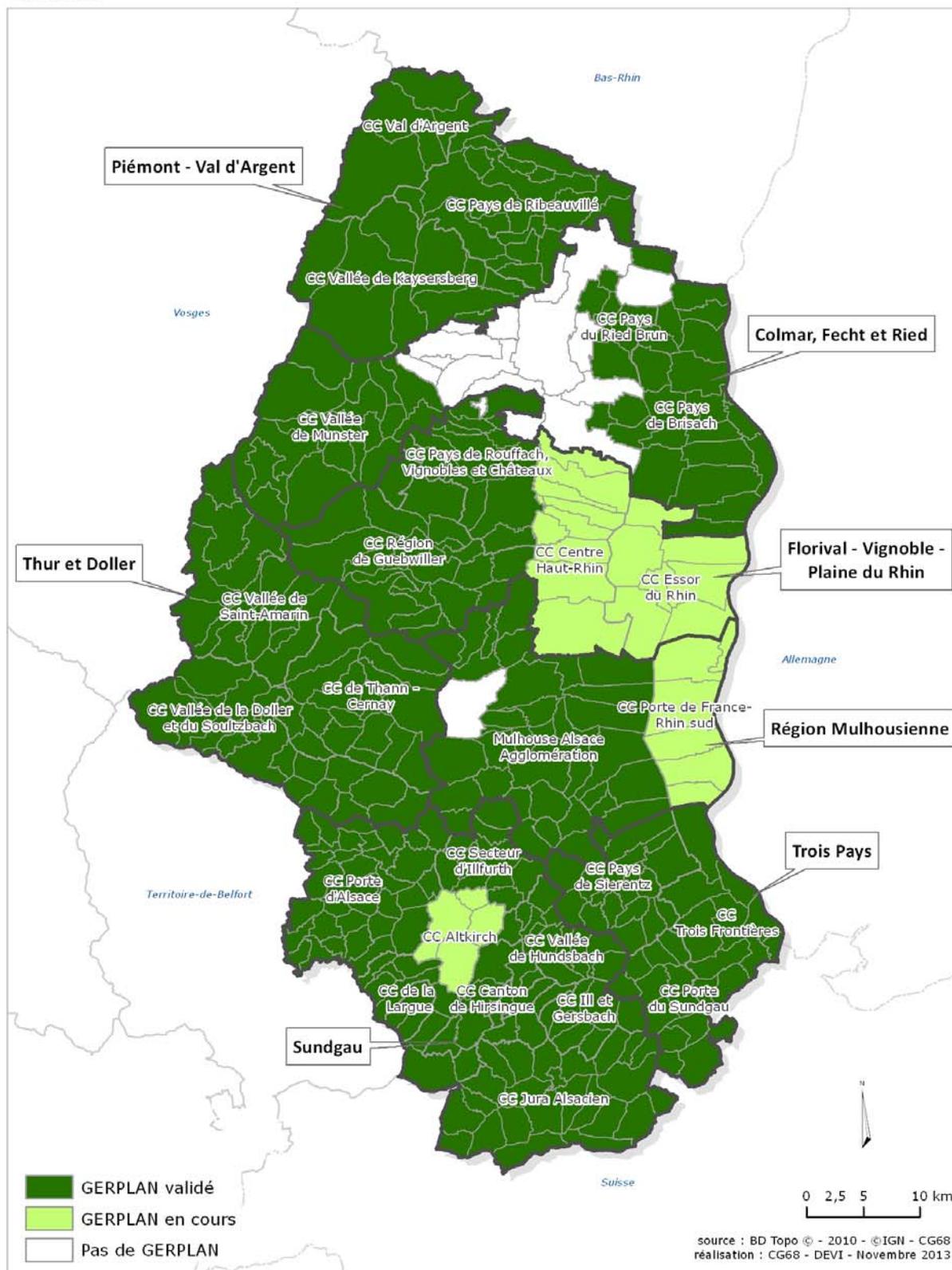
<b>B.2. Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b>	17
<b>B.2.1. Une gestion des barrages et des étiages préservant la biodiversité et les biens</b>	17
<b>B.2.2. Une gestion des rivières et zones humides respectueuse de l'environnement</b>	18
<b>B.2.3. Une politique de préservation de la ressource en eau (eau potable et assainissement)</b>	19
B.2.3.1 <u>Appui aux collectivités</u>	19
B.2.3.2 <u>Interventions directes</u>	20
B.2.3.2.1 Gestion des eaux de voirie départementale	20
B.2.3.2.2 Démarche « 0 Phyto »	21
<b>B.2.4. Une gestion des déchets préservant les ressources</b>	21
• <u>Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux</u>	21
• <u>Le Plan Départemental de Prévention (PDP)</u>	22
• <u>La dimension sociale de la gestion des déchets</u>	22
• <u>La dimension économique de la gestion des déchets</u>	23
• <u>Le réemploi de matériaux lors des chantiers routiers</u>	23
<b>B.2.5. Des bâtiments respectueux de l'environnement et du paysage</b>	23
<b>B.2.6. Des actions en faveur du patrimoine naturel</b>	24
• <u>Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité</u>	24
• <u>Le patrimoine arboré</u>	25
• <u>Les actions en faveur de la faune menacée</u>	26
• <u>Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité</u>	26
<b>B.2.7. Des outils de « communication environnementale »</b>	26
<b>B.3. Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</b>	27
<b>B.3.1. La Solidarité dans le cadre des GERPLAN</b>	27
<b>B.3.2. Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité</b>	27
<b>B.3.3. Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité</b>	29
• <u>La mise en œuvre d'une action sociale de proximité</u>	29
• <u>L'animation des territoires</u>	29
<b>B.3.4. La solidarité entre générations : les personnes âgées, de nouveaux défis sociétaux à relever</b>	32
<b>LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	33
<b>LA PROTECTION DE L'ENFANCE</b>	34

<b>B.4. Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains</b> .....	36
<b>B.4.1. Le soutien à la vie associative et aux collectivités</b> .....	36
<b>B.4.2. Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement et de la vie associative</b> .....	37
<b>B.4.3. Le soutien à la vie associative et aux collectivités dans le domaine de la Culture</b> .....	38
<b>B.4.4. Eviter les inondations des lieux habités en associant les acteurs locaux</b> .....	39
<b>B.4.5. Des actions pour favoriser la sécurité et le confort des déplacements</b> .....	40
<b>B.4.6. L'accessibilité dans les transports</b> .....	41
<b>B.5. Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</b> .....	41
<b>B.5.1. Le développement de modes de production et de consommation responsables</b> 41	
• <u>Le domaine de l'Eau</u> .....	41
• <u>L'agriculture</u> .....	41
<b>B.5.2. Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement</b> .....	42
<b>B.5.3. Des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres</b> .....	42
<b>C. PERSPECTIVES</b> .....	43

État d'avancement des GERPLAN au 31/12/2013



état d'avancement des GERPLAN dans les Territoires de Vie  
 Novembre 2013



## Synthèse des actions mises en œuvre dans le cadre des GERPLAN

(sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'une instruction départementale et hors MAET)

	nbre d'actions mises en œuvre	montant éligible	subvention départementale engagée	subvention départementale mandatée (au 31/12/2013)
Préserver le patrimoine naturel, la biodiversité	212	1 965 000 €	714 000 €	580 000 €
Améliorer le cadre de vie et les paysages	200	3 530 000 €	1 180 000 €	840 000 €
Encourager l'agriculture	163	8 024 000 €	1 794 400 €	1 381 000 €
Prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques	90	6 793 000 €	3 133 000 €	1 740 000 €
Favoriser un bon climat socio-économique	118	1 050 000 €	472 100 €	213 200 €
<b>total</b>	<b>783</b>	<b>21 362 000 €</b>	<b>7 293 500 €</b>	<b>4 754 200 €</b>